



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 18 Votants : 26	DCM 113-2023 Date de la convocation : mardi mars 2023
--	---

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert
ESTRADE Nathalie, RUST Albert, NICOLAS Pierre, MAILLE Dany, CHOMEL Chantal
adjoints, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, GUILLET Marie,
MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, CHATELIN Matthieu,
MALDONADO Stéphane, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, **Conseillers-
ères**,

Absents-es et représentés-ées :

PONS Maxime par JF. AUDRIN, HARDEMAN Guislaine par CARMONA Robert,
FOULQUIER Audrey par MASSONNET Christian, DENJEAN Lucie par RUST Albert,
GIRAUDON Nicolas par SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian par BLOND
Laurent, ANGLES Thierry par ARTERO Sandrine, CAZILHAC Jean-Marc par
BOUCHAMI Muriel.

Absents-es et excusés-ées

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

ETAT DES INDEMNITES DES ELUS

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune doit établir chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Cet état des indemnités brutes cumulées libellées en euros est joint en annexe

L'assemblée Délibérante prend acte de ces indemnités

Transmis le :
Publié le

POUR EXTRAIT
Le Maire,

Jean-François AUDRIN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 034-213402597-20230327-DCM113_2023-DE

